

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Projet de nouveau refuge de la SPA de l'Estrie

Un pas de plus vers sa réalisation...

Sherbrooke, le 2 décembre 2014 – Le projet de construction d'un nouveau refuge, sur lequel la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie travaille depuis 2010, a franchi une nouvelle étape hier soir. Le conseil municipal de la Ville de Sherbrooke a effectivement consenti à accorder une assistance financière de 600 000 \$ pour la construction des nouvelles installations de l'organisme.

« Nous sommes très heureux de la participation financière de la Ville de Sherbrooke à ce projet qui nous tient tant à cœur, a déclaré la responsable des communications et porte-parole de la SPA de l'Estrie, Cathy Bergeron. Cette annonce nous permettra de poursuivre, sur une note positive, nos démarches auprès d'autres partenaires pour compléter le financement du projet. »

Rappelons que les coûts de construction de ce nouveau refuge, lequel doublera en superficie, sont évalués à six millions de dollars et sont avantageusement comparables aux coûts de d'autres réalisations du même genre, dont les refuges d'Ottawa, de Montréal et de la Rive-Sud à Boucherville. La SPA de l'Estrie compte compléter le financement de ce projet par un emprunt hypothécaire, diverses subventions et une campagne majeure de financement qui sera lancée en 2015.

« Si tout se déroule tel que prévu à notre échéancier de travail, nous comptons débiter les travaux de construction en 2016 et emménager dans le nouveau refuge en 2017 », de préciser madame Bergeron.

Désuétude et détérioration du refuge actuel

La SPA de l'Estrie loge au 1139 du boulevard Queen-Victoria depuis déjà 30 ans. A deux reprises, les installations ont dû être agrandies afin de répondre aux besoins : une première fois en 1992, du côté des salles d'adoption puis, une seconde fois, en 2000 pour accueillir les soins vétérinaires. Ces agrandissements ont été effectués avec de modestes moyens et les économies réalisées, tant sur la qualité des matériaux que sur la mécanique, font en sorte que l'édifice actuel s'est non seulement détérioré au fil du temps, mais est également devenu trop petit et non fonctionnel. De plus, le stationnement pour les clients est insuffisant de même que les enclos extérieurs pour les chiens.

.../2

La construction du nouveau refuge de la SPA de l'Estrie devra ainsi répondre à divers objectifs, dont :

- se conformer aux règlements et aux normes généralement reconnues dans le domaine des refuges animaliers, notamment ceux de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Fédération canadienne des sociétés humanitaires et de l'*Association of Shelter Veterinarians*;
- respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour les bâtiments commerciaux au niveau municipal (incendies, normes de construction, urbanisme, etc.) et en matière de santé et de sécurité au travail;
- offrir des conditions de travail acceptables et sécuritaires aux employés et aux bénévoles;
- offrir aux clients des installations qui leur permettront de bénéficier de services répondant à leurs besoins.

« On doit comprendre qu'il s'agira d'une construction technique devant répondre à divers impératifs, tels la ventilation, le contrôle des bruits et des odeurs, la biosécurité liée à la santé animale, l'aseptisation des salles de chirurgie, le revêtement des planchers et des murs, la sécurité des lieux en terme de prévention des incendies et d'accidents de travail, sans oublier les besoins des animaux, de la clientèle et du personnel », souligne madame Bergeron.

Rappelons enfin que la SPA de l'Estrie emploie 36 personnes et compte sur l'aide de quelque 200 bénévoles. Outre voir à l'application de certaines lois et de certains règlements en matière de sécurité et de bien-être animal et agir à titre de fourrière municipale, l'organisme accueille les animaux dans le besoin, offre un service d'urgence aux animaux en détresse, et réalise diverses activités d'information, de sensibilisation et d'éducation afin de favoriser le bien-être et le respect des animaux.

Organisme sans but non lucratif fondé en 1978 et administré par un conseil bénévole, la SPA de l'Estrie a pour mission de protéger les animaux et d'harmoniser les relations entre ces derniers et les humains.

Bas de vignette photos No 1 et 2

Le bâtiment qui abrite la SPA de l'Estrie depuis 1984 a dû être agrandi à deux reprises : une première fois en 1992, et une seconde fois en 2000.

Bas de vignette photo No 3

Malgré deux agrandissements, le refuge actuel de la SPA de l'Estrie est aujourd'hui désuet et trop petit; il ne répond plus par ailleurs aux normes reconnues dans le domaine des refuges animaliers.

Bas de vignette photo No 4

L'usure et la détérioration ont laissé leurs marques au fil du temps, et ce, en divers endroits du refuge actuel.

Bas de vignette photos No 5 et 6

Les enclos pour chiens de même que la salle d'adoption des chats ne sont pas conformes aux exigences du domaine des refuges animaliers.